

**RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DES ETUDES
ET DU COMITE-CONSEIL RESPONSABLE DE L’EVALUATION
DES PROGRAMMES COURTS
2021-2022**

Le 8 septembre 2022

Commission
des études



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

1	Sommaire des travaux	3
2	Analyse des projets de programmes	4
2.1	Diplôme d'études supérieures spécialisées en création littéraire	4
3	Évaluation des instituts de l'Université Laval	4
4	Mandats particuliers	5
4.1	Analyse prospective des enjeux relatifs aux études.....	5
4.2	Approche-programme et concertation pour une formation de qualité.....	7
5	Autres mandats	7
6	Discussions relatives à divers sujets abordés par les membres	8
6.1	Réflexions sur la cote R.....	8
6.2	Réflexion sur les études à distance	10
6.3	Réflexion sur le soutien à l'enseignement des compétences numériques.....	10
7	Remerciements	11
	Annexe 1	12
	Liste des membres de la Commission des études – Année 2021-2022.....	12
	Annexe II	13
	Dossiers de la Commission 2021-2022	13
	Dossiers du Comité-conseil responsable de l'évaluation des projets de programmes courts 2021-2022	13

En vertu de l'article 118 des *Statuts de l'Université Laval*, la Commission des études fait rapport de ses travaux au Conseil universitaire une fois l'an.

La Commission compte 19 membres avec droit de vote, y compris la présidente, ainsi que des membres d'office sans droit de vote qui sont : la rectrice et le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes ou une personne qui les représente, la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, la directrice par intérim de la Direction générale des programmes de premier cycle et la secrétaire permanente de la Commission (Annexe I). En 2021-2022, la Commission a tenu treize séances régulières, ainsi que trois séances extraordinaires.

Relevant du Conseil universitaire, la Commission des études considère toute question pertinente à l'enseignement universitaire qui lui est soumise par le Conseil ou par la rectrice. L'analyse des projets de programmes est effectuée sur une base régulière et prioritaire par la Commission. En outre, depuis l'adoption de la Politique de reconnaissance et d'évaluation des Instituts de l'Université Laval en 2013, la Commission des études a vu s'ajouter à son mandat régulier l'évaluation de ses instituts, processus qui implique aussi la Commission de la recherche, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes et le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation.

À la demande du Conseil universitaire ou de la rectrice, la Commission des études se voit également confier des mandats particuliers touchant toute question relevant de la formation universitaire qui conduisent à la production d'avis à leur intention.

1 Sommaire des travaux

Au cours de l'exercice 2021-2022, la Commission a reçu le mandat de produire des avis pour trois programmes menant à un grade de deuxième cycle, soit la maîtrise en pédagogie des sciences de la santé, la maîtrise en équité, diversité et inclusion et la maîtrise transdisciplinaire en intelligence et transformations. L'état d'avancement de ces programmes laissait supposer qu'ils pourraient être étudiés par les membres de la Commission, mais il s'est avéré qu'aucun dossier n'a été soumis à la Commission au cours de cet exercice.

Responsable de l'évaluation des projets de programmes courts, le comité-conseil formé de la présidente de la Commission, de la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) et de la directrice par intérim à la Direction générale des programmes de premier cycle (DGPC) a étudié le projet du diplôme d'études supérieures spécialisées en création littéraire. L'avis produit par le comité-conseil a été déposé et adopté par le Conseil universitaire lors de la séance du 7 décembre 2021.

Au cours de l'exercice 2020-2021, la Commission avait reçu le mandat d'entreprendre une réflexion entourant la formation universitaire afin de guider la prochaine planification stratégique, conformément à l'article 7.1.1 de la *Politique sur la planification stratégique institutionnelle* de l'Université Laval. En 2021-2022, les membres de la Commission ont poursuivi les travaux relatifs à ce mandat, notamment lors de quatre séances régulières et trois séances extraordinaires, dont l'une a été consacrée à la rencontre des personnes

candidates au rectorat. Elle a déposé, le 7 décembre 2021, son avis intitulé « Analyse prospective des enjeux relatifs aux études », lequel a été adopté par le Conseil universitaire à cette même séance.

Lors de la séance du 11 novembre 2021, la rectrice ainsi que le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes ont confié à la Commission un nouveau mandat particulier portant sur l'approche-programme. Au cours de cet exercice, six séances ont été consacrées à ce mandat particulier. La Commission prévoit déposer un rapport d'avancement des travaux à l'automne 2022.

Aucun institut de l'Université Laval n'a fait l'objet d'une évaluation en 2021-2022 et la révision des modalités d'évaluation périodique a été reportée à l'exercice 2022-2023. Le Comité de coordination de la reconnaissance des instituts (CCRI) a poursuivi ses activités en assurant principalement un rôle conseil auprès des instituts.

2 Analyse des projets de programmes

2.1 Diplôme d'études supérieures spécialisées en création littéraire

Le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en création littéraire est rattaché au Département de littérature, théâtre et cinéma de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université Laval. Le comité-conseil de la Commission des études a reçu du vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes le mandat d'étudier ce projet de programme le 13 octobre 2021. Le comité-conseil a déposé son avis qui a été adopté en date du 7 décembre 2021 par le Conseil universitaire.

Ce DESS en création littéraire comprend 24 crédits et s'adresse à des étudiantes et étudiants initiés qui souhaitent développer leur créativité et leurs compétences littéraires grâce à une formation large, pratique et réflexive de la création littéraire qui comprend un stage de six (6) crédits. Le programme leur permettra d'explorer l'écriture narrative, poétique, non fictionnelle et scénaristique qui les amènera à œuvrer dans divers milieux engagés dans la production, la promotion ou la diffusion littéraire. Se distinguant des programmes de maîtrise offerts à la Faculté des lettres et des sciences humaines par son approche expérientielle de la création, ce programme permettra aux personnes diplômées de s'insérer rapidement au milieu professionnel. Les personnes inscrites pourront cheminer à temps complet, pendant deux sessions, ou à temps partiel.

3 Évaluation des instituts de l'Université Laval

La présidente de la Commission des études, le président de la Commission de la recherche et la secrétaire permanente font partie du Comité de coordination de la reconnaissance des instituts (CCRI). Les autres membres de ce Comité sont l'adjointe à la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation et l'adjoint au vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes. Le comité est coordonné par une agente de recherche et de planification rattachée au VRRCI.

L'exercice 2021-2022 n'a donné lieu à aucune nouvelle demande de création d'institut. La collaboration des Commissions s'est ainsi limitée aux suivis des dossiers d'instituts pour la réalisation de différentes étapes de mise en place ou de cheminement, qui font suite à la création des instituts. Les consultations qui se sont déroulées portaient sur les aspects suivants :

- Rencontre avec la nouvelle directrice de l'Institut de soins palliatifs et de fin de vie Michel-Sarrazin - Université Laval (ISPFV MS-ULaval), Diane Tapp, et la coordonnatrice de l'Institut, Ariane Plaisance, le 23 mars 2022 au sujet des nouveaux statuts proposés par l'ISFVMS-ULaval. Une nouvelle version des statuts a été déposée au CCRI en juin 2022. La reconnaissance de cet institut par le CU est précédée du processus d'évaluation qui devrait prendre place en 2023;
- Rencontre avec André Tourigny, codirecteur de l'Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés (IVPSA) le 21 mars 2022 au sujet des conditions entourant la prolongation du mandat du codirecteur;
- Rencontre avec Christian Gagné (directeur) et Lynda Robitaille (directrice administrative) sur les statuts de l'Institut Intelligence et Données (IID), le 28 avril 2022 et analyse des statuts amendés en mai 2022;
- Consultation au sujet des critères en vigueur pour la nomination des directions d'instituts au regard de la politique institutionnelle en mai 2022.

Enfin, la révision des modalités d'évaluation périodique des instituts qui a été suspendue en 2021-2022 sera relancée à la faveur de l'exercice 2022-2023.

4 Mandats particuliers

4.1 Analyse prospective des enjeux relatifs aux études

Ce mandat, confié par la rectrice au cours de l'exercice 2020-2021, s'inscrit dans le cadre de la *Politique sur la planification stratégique institutionnelle*¹, qui stipule que chaque commission permanente doit déposer un avis prospectif au Conseil universitaire au moins 6 mois avant la fin du mandat de la rectrice. Ce mandat avait donc pour but de documenter les thèmes prioritaires relatifs aux études et à la formation en vue de l'élaboration de la prochaine planification stratégique institutionnelle. Les travaux entourant ce mandat particulier se sont poursuivis à l'automne 2021.

Le travail de la Commission a été grandement appuyé par la recherche documentaire, laquelle fait l'objet de nombreux échanges entre les membres. Par ailleurs, plusieurs personnes ont contribué à éclairer l'avis de la Commission, notamment des

¹https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique_sur_la_planification_strategique_institutionnelle.pdf

représentantes et représentants des Premiers Peuples qui ont participé étroitement à la rédaction du chapitre sur l'autochtonisation de la formation universitaire.

Déposée le 7 décembre 2021, l'*Analyse prospective sur les enjeux relatifs aux études*² présente les tendances en matière de formation universitaire et les défis à relever pour offrir une formation de qualité dans un contexte planétaire où les menaces notamment pandémiques et environnementales influencent les orientations et les besoins en formation supérieure.

L'avis soutient que la formation universitaire sera appelée à se diversifier pour favoriser l'accueil d'étudiantes et étudiants aux profils variés ou ayant des besoins spécifiques auxquels l'institution devra répondre. S'inscrivant dans un contexte d'internationalisation et de démocratisation de la formation universitaire les efforts déployés devront également soutenir la « formation tout au long de la vie ». Certaines mesures susceptibles d'appuyer l'équité, la diversité et l'inclusion (admission souple, flexibilité du parcours de formation) devront être mises en place afin de favoriser la persévérance et la réussite de toutes et tous. Des formations courtes ou ultracourtes, des continuums de formation comme les passerelles DEC-BAC ou la mise sur pied de passages intégrés ou accélérés aux cycles supérieurs, ainsi que de nouvelles formes de productions scientifiques au doctorat seront autant d'occasion d'ajuster l'offre de formation tant aux besoins des étudiantes et étudiants qu'à la réalité du marché de l'emploi.

Dans le contexte d'un besoin criant de main d'œuvre qualifiée et d'une société qui compose avec des transformations numériques massives, l'avis dépeint la nécessité de favoriser le développement de compétences disciplinaires et complémentaires, mais également de soutenir les compétences d'avenir. L'acquisition de ces compétences passe notamment par la réalisation de stages de formation, d'activités de soutien à la citoyenneté numérique et par une conscientisation aux conduites responsables en la matière. L'hybridité des modalités de formation et des méthodes de travail soulève, par ailleurs, la nécessité de se pencher sur les inégalités inhérentes à l'utilisation du numérique dans la formation, ainsi que sur des moyens de soutenir sa démocratisation dans une perspective d'inclusion de personnes issues de milieux moins favorisés au regard des technologies de l'information. Les différents enjeux découlant de l'utilisation du numérique et de l'exploitation de l'intelligence artificielle doivent être pris en compte et faire l'objet d'une attention toute particulière.

L'avis de la Commission mentionne, par ailleurs, que les transformations majeures de la société exigent de réaffirmer le rôle de la communauté enseignante universitaire et de favoriser son développement professionnel. Différentes ressources et moyens, comme le transfert et la valorisation des connaissances issues des chaires de leadership en enseignement, doivent appuyer la communauté enseignante dans le virage important qu'amorce l'Université en matière de formation.

²<https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Avis%20de%20la%20Commission%20des%20études/CE-2021-analyse-prospective-enjeux-etudes.pdf>

4.2 Approche-programme et concertation pour une formation de qualité

Le 11 novembre 2021, la Commission s'est vu confier, par la rectrice, le mandat de se pencher sur les meilleures pratiques qui pourront soutenir la poursuite de notre mission de formation dans un esprit de souplesse et de cohérence de nos programmes, en examinant notamment l'approche-programme.

L'exercice de réflexion entamé par la Commission repose sur la nécessité de répondre aux attentes et aux besoins de l'ensemble de la communauté professorale, enseignante et étudiante en période postpandémique par la mixité des modalités de formation et d'évaluation des apprentissages ; le bienfondé de soutenir la flexibilisation de la formation tout en maintenant la cohérence des programmes et le sentiment d'appartenance au programme ; la nécessité d'assurer une offre de formation pertinente, qu'il s'agisse de programmes existants ou de nouveaux programmes. Enfin, la Commission souhaite effectuer un retour sur les rôles et les fonctions des directeurs et directrices de programmes, des comités de programmes et du personnel qui les soutient afin que l'attention qui est présentement accordée à l'enseignement englobe désormais la valorisation des directeurs et directrices de programmes.

La Commission a consacré six rencontres à ce mandat particulier au cours de l'exercice 2021-2022. Une revue de littérature sur l'approche-programme et l'analyse d'actions qui en sont inspirées ont permis d'établir la trame de fond de cette réflexion alimentée, en outre, par des témoignages et des rencontres avec des acteurs et actrices du milieu. Enfin, la consultation de 24 rapports d'évaluation périodique de programmes faisant suite aux évaluations de programme de 2019 à 2021 a permis de dégager certains enjeux relatifs à l'approche-programme lesquels ont fait l'objet de plusieurs discussions. Les échanges ont fait ressortir un besoin considérable de mobiliser de nombreuses ressources humaines et financières, des défis relatifs à la coordination de l'équipe enseignante du programme dans la définition des objectifs et des contenus de formation consignés aux devis de formation, ainsi qu'une certaine rigidité relative à la structure du programme engendrant un impact sur la flexibilité du cheminement scolaire et conséquemment, sur la possibilité de répondre aux besoins de formations de certaines populations. Des recommandations favorisant l'application de l'approche-programme ont également émergé et seront ultérieurement consignées à l'avis.

5 Autres mandats

La Commission a été interpellée dans le cadre de différents projets de développement en lien avec les études et la communauté universitaire.

Les membres ont pu commenter, lors de la séance du 23 septembre 2021, le projet de modification de la *Politique institutionnelle de développement durable de l'Université Laval*. Par ailleurs, la Commission s'est dotée d'un guide d'évaluation facilitant, notamment, le repérage de l'information nécessaire à l'étude des projets de programmes qui lui sont soumis.

Lors de la séance du 9 septembre 2021, Marc-Antoine Tourville, représentant de la CADEUL à la Commission des études, a présenté à la Commission la « Campagne de

santé psychologique » menée conjointement par l'AELIÉS et la CADEUL. Préoccupées par les enjeux de santé mentale de la communauté étudiante de l'Université Laval, la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL), l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS), appuyées par l'Université Laval, ont élaboré une campagne de sensibilisation visant à réduire la stigmatisation sociale associée aux problématiques de santé psychologique au sein de la communauté étudiante. La Campagne, qui a été déployée d'octobre 2021 à avril 2022 et proposait des moyens originaux pour informer, sensibiliser et guider les étudiants et étudiantes par des messages intégrés au mobilier et aux immeubles.

La Commission des études a pris part au processus de révision de statuts de l'Université Laval. Les membres ont été invités à commenter les modifications prévues à la suite de consultations menées par la Secrétaire générale. Les commentaires et modifications proposées par la Commission lors de la séance du 9 septembre ont été rassemblées et acheminées au BSG. Le processus de révision des statuts devrait être relancé à l'automne 2022.

6 Discussions relatives à divers sujets abordés par les membres

6.1 Réflexions sur la cote R

La Commission des études considère que l'accessibilité à la formation universitaire constitue un enjeu d'inclusion, d'équité et de soutien à la diversité de première importance. Que ce soit par les recommandations formulées dans son avis de 2017 sur l'Avenir de la formation à l'Université Laval³, dans celles se rapportant à l'admission inclusive et solidaire dans un contexte d'internationalisation⁴ ou dans les pistes de solutions énoncées dans le cadre de son avis prospectif produit en 2021⁵, l'approche de la Commission se caractérise par une vision d'excellence qui n'est pas monolithique et qui prend en compte des qualités telles que le savoir-être, la créativité, le courage et la résilience parmi les dispositions individuelles favorisant la réussite.

³ Commission des études (2017). L'avenir de la formation à l'Université Laval. Conseil universitaire. Québec, Université Laval, 75 p. Récupéré de [UNIVERSITE LAVAL \(ulaval.ca\)](https://www.ulaval.ca/ulaval).

⁴ Commission des études (2021). L'Université Laval au diapason du monde : l'internationalisation de la formation. Conseil universitaire. Québec, Université Laval, 161 p. Récupéré de [L'Université Laval au diapason du monde : l'internationalisation de la formation \(ulaval.ca\)](https://www.ulaval.ca/ulaval)

⁵ Commission des études (2021). Analyse prospective des enjeux relatifs aux études. Conseil universitaire. Québec, Université Laval, 80 p. Récupéré de : [CE-2021-analyse-prospective-enjeux-etudes.pdf \(ulaval.ca\)](https://www.ulaval.ca/ulaval)

La Commission a échangé au sujet de la cote R, à la suite de deux articles publiés dans La Presse^{6 7} et signés par le journaliste Francis Vaille. Dans les jours suivants, un autre article paru également dans la Presse sous la plume de Léa Carrier faisait état de la réaction de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FESQ) qui réclamait une enquête rigoureuse sur la cote R, jugée biaisée.

La cote de rendement au collégial est utilisée par les institutions universitaires québécoises au moment de sélectionner les candidats et candidates aux programmes de 1^{er} cycle et constitue un indice pour identifier les personnes les plus susceptibles de persévérer jusqu'à l'obtention du diplôme.⁸

La Commission s'est sentie interpellée par les propos de Francis Vaille qui reprend le lien de cause à effet entre une cote R élevée à l'entrée d'un programme et le taux de réussite des candidats et candidates. Il fait ensuite état des universités québécoises qui accueillent les étudiantes et étudiants les plus « doués » selon leur cote R au moment où les demandes d'admission des cégépiens et cégépiennes auprès des différentes universités battent leur plein.

Si le Conseil supérieur de l'éducation convient du lien entre la cote R à l'entrée d'un programme universitaire, la persévérance et la réussite, il souligne également les limites de cet outil élaboré sur la base « des notes attribuées pour chacun des cours qui ne sont pas révisées à la lumière des compétences réellement développées en fin de parcours. Il s'agit donc d'une forme de cumul de points, qui garde une trace indélébile d'un début lent ou difficile, et ce, même si la personne dépasse largement les seuils attendus au terme de sa formation »⁹

La Commission s'est déjà penchée sur les options qui pouvaient s'offrir aux étudiants et étudiantes ayant des parcours non traditionnels, s'étant réorientés durant leur cheminement scolaire, n'ayant pas complété leur diplôme d'études collégiales ou possédant une expérience pertinente pour le domaine de formation visé. Elle a aussi pris en compte la situation des candidats et candidates des Premiers Peuples de même que celle d'étudiants et d'étudiantes des minorités. Elle conclut à l'importance d'établir des modalités mieux adaptées, permettant d'accueillir et de former des candidats et candidates présentant divers profils, particulièrement au moment où les projets individuels de formation sont de plus en plus variés et ne suivent pas systématiquement la voie directe entre le cégep et l'université. Les recommandations et observations qui ont été

⁶ Ce que la Cote R nous dévoile (février 2022). Repéré à https://plus.lapresse.ca/screens/afd96367-93d1-44b5-9c43-6a7ef0534d00_7C_0.html

⁷ Faible diplomation des futurs enseignants (février 2022). Repéré à https://plus.lapresse.ca/screens/6c89f31d-ce90-43aa-9a59-9a27b8cbcd08_7C_0.html

⁸ Conseil supérieur de l'éducation (2019). *Les réussites, les enjeux et les défis en matière de formation universitaire au Québec*, Québec, Le Conseil, 217 p.

⁹ Conseil supérieur de l'éducation (2018). *Évaluer pour que ça compte vraiment*. Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016-2018, Québec, Le Conseil, 95 p. p.47

formulées tant en 2017 qu'en 2021 montrent la faisabilité de plusieurs mesures d'accommodement susceptibles de servir au plus grand nombre.

Par ailleurs, existe-t-il des moyens de déjouer les pronostics de la cote R ? Des mesures pour mieux soutenir les candidats et candidates à un diplôme universitaire et l'offre d'une formation et d'un encadrement de qualité constituent autant de facteurs favorisant la persévérance et la réussite. Toutefois, on évoque rarement dans les médias la complexité et les finalités des formations universitaires, vues de l'intérieur. Le rôle des institutions universitaires en 2022 exige que l'on s'attarde aux modèles les plus susceptibles de contribuer à l'enrichissement et au développement de la société dans une perspective d'équité, de diversité et d'inclusion.

Un modèle fondé exclusivement sur l'excellence telle qu'établie selon la cote R pour admettre ou refuser des candidatures permet peut-être d'alléger le poids des obligations des institutions en matière de soutien ou d'accompagnement des étudiants et étudiantes. Cependant, un modèle qui fait appel aux développements pédagogiques, aux outils diversifiés d'apprentissage, aux services à la collectivité étudiante, ainsi qu'à l'accompagnement et au soutien des personnes permet sans doute de redonner davantage à la société à laquelle l'université est redevable.

La Commission est d'avis qu'il serait nécessaire, à l'heure où le modèle d'admission sur la base de la cote R subsiste, que des données soient récoltées auprès des étudiantes et étudiants tout au long de leur passage à l'Université, et ce, afin révéler la composition des groupes, les caractéristiques des étudiantes et étudiants et les services auxquels ils ont recours, ainsi que leur cheminement au sein de l'Université Laval. Il serait ainsi possible de vérifier dans quelle mesure la cote R prédit la réussite et d'appréhender l'efficacité des services d'accompagnement de l'Université.

6.2 Réflexion sur les études à distance

Le contexte dans lequel se sont déroulées les activités d'enseignement de la dernière année à l'Université Laval soulève un questionnement qui interpelle l'ensemble de la communauté enseignante. L'année s'est caractérisée par l'utilisation de divers modes d'enseignements (présentiel, à distance, hybride) faisant suite à une période pandémique où l'ensemble des activités d'enseignement avait basculé vers des modalités distancielles. Étant donné le rôle de la Commission et sa position au sein de l'organisation, les membres considèrent pertinent de se pencher sur les enjeux relatifs aux différents modes d'enseignement, notamment l'enseignement à distance, son rôle et la manière dont cette modalité peut s'inscrire dans la mission des établissements d'enseignement universitaires. Son avis pourrait ainsi éclairer les choix pédagogiques de la communauté enseignante.

6.3 Réflexion sur le soutien à l'enseignement des compétences numériques

Le développement numérique s'est accru au cours des dernières décennies prenant une plus grande ampleur au cours des deux dernières années, notamment avec l'explosion du télétravail et de l'enseignement à distance. Puisque les organisations font de plus en plus le choix de réaliser leurs activités en mode hybride et que la main-d'œuvre doit être préparée à naviguer dans un environnement à la fois présentiel et numérique, il semble

pertinent que la Commission se penche sur la manière dont l'institution pourrait appuyer la communauté enseignante dans sa mission de former et préparer les travailleuses et travailleurs de demain à la réalité actuelle du marché du travail.

7 Remerciements

La Commission souhaite vivement remercier la secrétaire permanente, madame Marise Ouellet, pour le travail remarquable qu'elle a accompli au cours de cette période.

La Commission adresse aussi ses remerciements à madame Martine Duquet pour son soutien indéfectible aux travaux administratifs et de secrétariat de la Commission, ainsi que madame Johannie Boulet, pour sa participation à la rédaction du présent rapport d'activités.

Enfin, la Commission exprime sa reconnaissance envers toutes les personnes qui apportent régulièrement leur concours à l'un ou l'autre dossier qui lui sont soumis, ainsi qu'envers les facultés, les directions et les services qui accordent pleine attention à ses demandes en y répondant avec diligence et générosité. La Commission souhaite souligner la bonne collaboration du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes qui facilite la réalisation de ses différents mandats.

La Commission souhaite également exprimer toute sa reconnaissance envers le dévouement de ses membres dans la réalisation de ses mandats. L'esprit de collaboration qui anime les séances favorise les échanges et alimente la qualité des travaux qui sont réalisés par la Commission.

A handwritten signature in blue ink, reading "Marie Audette".

Marie Audette
Présidente

Annexe 1

Liste des membres de la Commission des études – Année 2021-2022

<i>*Remplacé (démission ou fin de mandat)</i>		Fin de mandat
Présidente	AUDETTE, Marie	2025-09
Trois professeurs Arts et lettres	FERRARO, Angela, FP	2023-10
	TURGEON, Laurier, FLSH	2022-09
	MOUMOUNI, Charles, FLSH <i>*LAVIGNE, Alain, FLSH</i>	2025-01 2021-09
Trois professeurs Sciences humaines	LABERGE, Maude, FSA	2022-09
	NAFFI, Nadia, FSÉ	2025-08
	KRÖGER, Sabine Erika, FSS <i>*FENCHEL, François, FSS</i>	2024-11 2021-10
Deux professeurs Sciences de la santé	ROCH, Geneviève, FSI	2023-10
	LECLERC, Pierre, FMED	2022-10
Quatre professeurs Sciences pures et appliquées	GOULET, Vincent, FSG	2024-09
	CHOUINARD, Jean-Yves, FSG	2023-12
	COCARD, Marc, FFGG	2022-11
	AIDER, Mohamed, FSAA <i>*JEAN, Julie, FSAA</i>	2022-08 2022-08
Deux chargés de cours	DARISSE, Martin, FP	2023-03
	SANTERRE, Mathieu, FSS <i>*THIBOUTOT, Martin, FD</i>	2023-10 2021-05
Deux étudiants de 1^{er} cycle - CADEUL	IMBEAULT, Keven <i>*TOURVILLE Marc-Antoine</i>	2022-09 2022-04
	GASPO, Elizabeth <i>*LECLERC, William</i>	2023-04 2021-09
Deux étudiants de 2^e ou 3^e cycle - AELIÉS	RUIZ ARAGON, Jimena <i>*ARSENAULT, Patrick</i>	2022-12 2021-09
	AYOWA, Sègbènè Francko Euloge	2022-08
SANS DROIT DE VOTE		
Secrétaire permanente	OUELLET, Marise	2025-09
D'OFFICE		
Rectrice :	D'AMOURS, Sophie	2027-05
Vice-recteur aux études et affaires étudiantes		

Adjoint au vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes :	BEAUREGARD, Robert, représenté par : DE WAELE, Michel	2022-06
Doyenne, Faculté études supérieures et postdoctorales :	BASTIEN, Josée	2023-06
Vice-rectrice adjointe aux études et aux affaires étudiantes, représente la Direction générale des programmes de premier cycle	SÉNÉCAL, Caroline	2027-06

Annexe II

Dossiers de la Commission 2021-2022

MANDATS PARTICULIERS
Avis déposé : Analyse prospective des enjeux relatifs aux études (déposé au Conseil universitaire le 07-12-2021)
Avis en cours : Approche-programme et concertation pour une formation de qualité

Dossiers du Comité-conseil responsable de l'évaluation des projets de programmes courts 2021-2022

DOSSIERS COMPLÉTÉS
Diplôme d'études supérieures spécialisées en création littéraire, Faculté des lettres et des sciences humaines (déposé au Conseil universitaire le 07-12-2021)